

Identification

<u>Nomination</u>	The Old City of Dubrovnik
<u>Location</u>	Zupanija of Dubrovnik-Neretva
<u>State Party</u>	Croatia
<u>Date</u>	2 September 1993

Justification by State Party

The immediate surroundings of the monumental centre of Dubrovnik consist of a narrow urban strip that follows the town ramparts from east to west, within which are situated certain properties which are integral components of the monumental unity of Dubrovnik.

The island of Lokrum protects the town on its southern side, and with its luxuriant vegetation provides a counterpart to the stone of the old city itself.

History and Description

The proposed extension to the west of the old city includes part of the Pile suburb, with the Brsalje plateau. It marks the point where a major road entered the Roman town that preceded medieval Dubrovnik, and archaeological excavations have revealed the presence there of a Palaeochristian basilica, as well as medieval cemeteries. The Lovrijenac Fortress, located on a cliff, is first mentioned in a document of 1301, but its defensive importance is such that it must have been built much earlier (as early as the 11th century according to some scholars). The fortress owes its present appearance to the 15th and 16th centuries.

The Pile suburb was a planned development of the 15th century, around a clearly defined industrial zone dating back to the 13th century. It was devoted to tanning and leather-working, the casting of cannon, soap manufacture, etc - activities which, for reasons of hygiene and security, were placed outside the walls but within the protection of the fortress. In the early 15th century an important dyeing industry developed in the area, and this was followed by other industries, such as glass-making, bell-casting, and weaving.

These industrial operations led to the construction of workers' houses, and the settlement had its own Church of St George, dating back to the 14th century but rebuilt in its present form in 1590. The Pile suburb has retained its original character, although some changes resulted from the building in the late 19th century of a new road linking Pile with Gruz and passing outside the ramparts of the medieval town.

The area known as Iza Grada (Behind the city) lies outside the northern part of the ramparts, and has remained an open space, for defensive reasons, throughout the town's history. The road joining Pile and Gruz marks its northern boundary.

On the eastern side of the old city lies Ploce, which has served as the centre for trade with the hinterland for centuries. The area proposed for the extension of the World Heritage Site lies to the south of the main road and includes the Lazarets and the Revelin Fortress.

The Kase moles were built around 1485 on the plans of Paskoje Milicevic, the most famous Ragusan engineer of the Renaissance period, to protect the port against south-easterly gales while at the same time improving the facilities for controlling vessels approaching the town.

The building of the Lazarets began in 1627 and they were completed in 1648. Their siting at the eastern entrance to the city was practical: this is where traders and travellers would approach Dubrovnik from potentially plague-ridden parts of central Europe or the Orient. They have preserved their original appearance to a remarkable degree.

The Revelin Fortress, built to command the town moat on its northern side, dates from 1449, though its present appearance is that of the 16th century, when it was remodelled by the architect Antonio Ferramolino di Bergamo.

The island of Lokrum lies to the south-east of Dubrovnik, some 500 m from the coast. In 1023 it became a Benedictine abbey, the first of several in the Republic of Dubrovnik. The monastic complex (and especially the Church of the Virgin Mary, destroyed by the earthquake of 1667 and not rebuilt) was continually enlarged in succeeding centuries. Following the reform of the Benedictine Order in the later 15th century, the monastery passed to the Congregation of St Justina of Padua, which was responsible for the building of a new monastery in Gothic-Renaissance style to the south of the ruins of the Benedictine establishment.

During their occupation of the island in the early 19th century the French began work on the construction of the Fort Royal Fortress, which was completed by the Austrians in the 1830s. In 1859 Archduke Maximilian of Austria (later Emperor of Mexico) bought the island with the intention of building a villa in classical style on the ruins of the Benedictine abbey, but only a small part of this work was completed.

Management and Protection

Legal status

Ownership is multiple - state, municipality, church, and private individuals.

The areas in the proposed extension to the World Heritage Site are protected by a series of statutory instruments, including the following:

- Decisions of the Institute for the Protection of the Cultural Monuments of Dubrovnik Nos. 12-8/1-66 of 15.1.1966, 12-8-3-66 of 10.11.1966, and UP/I-86/1969 of 25.6.1969;
- Law declaring the Island of Lokrum a natural reserve: Decree of the Assembly of the Socialist Republic of Croatia No. 6113-1963 of 6.4.1963;
- Law on the Rehabilitation of the Monumental Centre of Dubrovnik in Danger: Decree of the Assembly of the Socialist Republic of Croatia No. 746-1968 of 6.5.1968;
- Order of the Municipal Assembly on the Adoption of the Executive Directive Plan (PUP Contact Zones) No. 350-03/89-01/508 of 23.11.1989;
- Order of the Municipal Assembly on the External Planning of the Town, 25.6.1976.

Management

Different aspects of the management of the historic town are the responsibility of the following organizations:

- Institute for the Protection of the Cultural and Natural Monuments of Dubrovnik (Dubrovnik);
- Institute for the Protection of Monuments, Ministry of Culture and Education, Republic of Croatia (Zagreb);
- Assembly of the Commune of Dubrovnik (Dubrovnik).

Associated institutions include:

- Association of the Friends of the Antiquities of Dubrovnik;
- Institute for the Rehabilitation of Dubrovnik;
- Lokrum Nature Reserve.

Conservation

The major monuments, such as the Revelin and Lovrijenac Fortresses, the Kase breakwaters, and the Lazarets, have been extensively documented and restored over many years by the Institute for the Protection of the Cultural and Natural Monuments of Dubrovnik. Houses in the Pile suburb are covered by the Executive Directive Plan, and full surveys have been made of the more important of them.

Many of the buildings in the proposed extensions suffered damage during the earthquake of 1979, and were included in the major reconstruction programme that began in 1980 under the control of the Institute for the Rehabilitation of Dubrovnik. They suffered again heavily during the bombardment of 1991/1992. This led to the development of a documentation programme by the Institute for the Protection of the Cultural and Natural Monuments of Dubrovnik, which served as the basis for reconstruction work according to the methodology set out by UNESCO experts.

All the residential, commercial, public, and religious buildings in the extensions are now functioning again, although in some cases the repairs so far carried out are only temporary.

The Law on the Rehabilitation of the Monumental Centre of Dubrovnik in Danger covers these areas in exactly the same way as the old city within the walls, and the same conservation and restoration programmes are applied. The various plans relating to Dubrovnik, at national and local level, all treat these areas in exactly the same way as the old city.

Evaluation

Qualities

The areas proposed for the extension of the existing World Heritage Site are integral to the overall historic cultural monument of the old city of Dubrovnik. In the opinion of ICOMOS, their inclusion would greatly increase the cultural significance of the inscription.

Additional comments

At the 17th Meeting of the Bureau of the World Heritage Committee held in Paris in June 1993 (VIII.3) ICOMOS requested that construction of new buildings be avoided in the proximity of the Lovrijenac and Revelin Fortresses, and also proposed that legislation be enforced in order to prevent the construction of high buildings along and close to the coastline, which would spoil the best view of the skyline of the old city of Dubrovnik when approached from the sea. The Rapporteur, in supporting the ICOMOS proposals, requested that measures be taken to limit the use of billboards and neon signs in and around the old city. This is in effect a request for the definition of a buffer zone, with statutory control over development, building heights, etc, which was not requested when the original inscription of the old city on the World Heritage List was made in 1979.

At the time of preparation of this evaluation (27 October 1993) this information had not been supplied by the State Party.

Recommendation

That consideration of this proposal for extension be deferred to await provision by the State Party of satisfactory evidence of an effective buffer zone around the site. In the event of such information being received, ICOMOS recommends that the World Heritage Site be extended to include the areas indicated in the additional nomination.

Identification

<u>Bien proposé</u>	Vieille ville de Dubrovnik
<u>Lieu</u>	Zupanija de Dubrovnik-Neretva
<u>Etat partie</u>	Croatie
<u>Date</u>	2 septembre 1993

Justification émanant de l'Etat partie

Les environs immédiats des monuments du centre de Dubrovnik consistent en un étroit ruban urbain le long des remparts de l'est vers l'ouest. Compris dans cette zone se trouvent des biens qui sont partie intégrante de l'ensemble des monuments de Dubrovnik.

L'île de Lokrum protège le côté sud de la ville ; sa végétation luxuriante contraste avec la pierre de la vieille ville.

Histoire et description

L'extension proposée à l'ouest de la vieille ville inclut une partie du quartier Pile avec le plateau Brsalje. Elle situe le lieu où une grande route pénétrait dans la ville romaine qui avait précédé la ville médiévale ; des fouilles archéologiques ont révélé la présence d'une basilique paléochrétienne et de cimetières datant du moyen âge. La forteresse Lovrijenac, placée au sommet d'une falaise, est citée dans un document daté de 1301 mais son importance au plan défensif est telle qu'elle a dû être construite encore plus tôt - sans doute au 11ème siècle selon certains spécialistes. La forteresse telle qu'on la voit aujourd'hui remonte aux 15 et 16èmes siècles.

Le quartier Pile est un projet de développement urbain qui a été réalisé au 15ème siècle, autour d'une zone industrielle clairement définie qui datait du 13ème siècle. Elle était consacrée à la tannerie, au travail du cuir, à la fabrication de canons, de savons etc. c'est-à-dire des activités qui pour des raisons d'hygiène ou de sécurité devaient être placées à l'extérieur du mur d'enceinte de la forteresse tout en bénéficiant de la protection de la forteresse. Au début du 15ème siècle, une activité de teinturerie se développa dans cet environnement ; elle fut suivie d'autres, telles la verrerie ou la fabrication de cloches et de tissus.

Ces activités industrielles eurent pour conséquence la construction de maisons d'ouvriers avec leur propre église, la paroisse Saint-Georges édiflée au 14ème siècle et reconstruite en 1590 sous sa forme actuelle. Le quartier Pile a gardé son caractère originel en dépit de quelques changements dus à la

construction à la fin du 19ème siècle d'une nouvelle route dont le tracé était à l'extérieur des remparts de la vieille ville et reliait Pile à Gruz.

La zone connue sous le nom de Iza Grada (derrière la ville) est au nord, à l'extérieur des remparts. Pour des raisons défensives, elle est restée un espace ouvert tout au long de son histoire. La route de Pile à Gruz représente sa limite nord.

Sur le côté est de la ville se trouve Ploce, qui est depuis des siècles un grand centre pour les échanges commerciaux avec le centre du pays. La zone proposée pour l'extension du site du Patrimoine mondial est au sud de la grand'route et inclut les lazarets et la forteresse de Revelin.

Les digues de Kase furent construites vers 1485 sur les plans de Paskoje Milicevic, le plus célèbre des ingénieurs de la Renaissance pour protéger le port des tempêtes du sud-est. A la même époque, les équipements pour surveiller les navires approchant la ville ont été améliorés.

La construction des lazarets a été commencée en 1627 et terminée en 1648. Leur situation à l'entrée est de la ville était pratique : c'est en effet par cette entrée que commerçants et voyageurs pénétraient dans la ville en provenance des régions d'Europe centrale et d'Orient qui pouvaient être dévastées par la peste. Ils ont conservé de façon étonnante leur aspect d'origine.

La forteresse de Revelin, construite pour surveiller les douves de la ville sur leur côté est date de 1449 mais son aspect actuel lui a été donné par l'architecte Antonio Ferramolino de Bergame au 16ème siècle.

L'île de Lokrum est située au sud-est de Dubrovnik à quelques 500 mètres de la côte. En 1023, elle est devenue une abbaye bénédictine, la première d'une série construite dans la République de Dubrovnik. L'ensemble monastique (en particulier l'église de la Vierge Marie qui fut détruite par un tremblement de terre en 1667 et jamais reconstruite) a été sans cesse agrandi au cours des siècles. Après la réforme de l'ordre bénédictin à la fin du 15ème siècle, le monastère passa à la congrégation de Sainte Justine de Padoue à qui l'on doit la construction d'un nouveau monastère de style gothique-renaissant au sud des ruines de l'ancien établissement bénédictin.

Pendant leur occupation de l'île au début du 19ème siècle, les Français lancèrent la construction de la forteresse du Fort Royal qui fut terminée par les Autrichiens dans les années 1830. En 1859, l'archiduc Maximilien d'Autriche (qui devint empereur du Mexique) acheta l'île avec l'intention d'y édifier une villa de style classique sur les ruines de l'abbaye bénédictine mais seule une petite partie de ce projet fut réalisée.

Gestion et protection

Statut juridique

Le bien considéré appartient à de nombreux propriétaires : état, municipalité, église et personnes privées.

Les zones constituant l'extension demandée pour le site du Patrimoine mondial sont protégées par une série d'instruments réglementaires :

- Décisions de l'Institut pour la Protection des Monuments de Dubrovnik n° 12-8/1-66 du 15.1.1966 ; 12-8-3-66 du 10.11.1966 ; et UP/I-86/1969 du 25.6.1969 ;
- Loi qui déclare l'île de Lokrum réserve naturelle ; Décret de l'Assemblée de la République Socialiste de Croatie n° 36113-1963 du 6.4.1963
- Loi pour la réhabilitation des monuments en péril du centre de Dubrovnik: Décret de l'Assemblée de la République Socialiste de Croatie n° 746-1968 du 6.5.1968 ;
- Ordre de l'Assemblée Municipale sur l'adoption d'un plan directeur exécutif (PUP Zones contact) n° 350-03/89-01/508 du 23.11.1989 ;
- Ordre de l'Assemblée Municipale sur l'urbanisme extérieur de la ville du 25.6.1976 ;

Gestion

Différents aspects de la gestion de la ville historique sont sous la responsabilité des organisations suivantes :

- Institut pour la protection des monuments naturels et culturels de Dubrovnik (Dubrovnik) ;
- Institut pour la protection des monuments - Ministère de la Culture et de l'Education de la République de Croatie (Zagreb) ;
- Assemblée de la commune de Dubrovnik (Dubrovnik)

Les Associations comprennent :

- Association des Amis des antiquités de Dubrovnik ;
- Institut pour la réhabilitation de Dubrovnik ;
- Réserve naturelle de Lokrum.

Conservation

Les principaux monuments tels les forteresses de Revelin et de Lovrijenac, les digues de Kase et les lazarets ont fait l'objet de nombreuses études et d'un bon nombre de restaurations étalées sur plusieurs années et réalisées par l'Institut pour la protection des monuments naturels et culturels de Dubrovnik. Les maisons du quartier Pile sont prises en considération par le plan directeur exécutif avec des études approfondies des plus importantes d'entre elles.

Beaucoup des bâtiments de l'extension proposée ont souffert du tremblement de terre de 1979 et ont été intégrés dans un grand

programme de reconstruction qui a commencé en 1980 sous le contrôle de l'Institut pour la réhabilitation de Dubrovnik. Elles ont été à nouveau gravement endommagées au cours des bombardements de 1991/1992. La conséquence a été la mise en place d'un programme de documentation par l'Institut pour la protection des monuments naturels et culturels de Dubrovnik qui a servi de référence pour les travaux de reconstruction entrepris selon les méthodes choisies par les experts de l'UNESCO.

La totalité des constructions résidentielles, commerciales, publiques et religieuses sont maintenant à nouveau opérationnelles bien que dans certains cas, les réparations réalisées ne sont que provisoires.

La loi sur la réhabilitation des monuments en péril du centre de Dubrovnik protège ces zones exactement de la même façon que la vieille ville à l'intérieur des remparts ; d'autre part, les mêmes programmes de restauration et de conservation leur sont appliqués. Les divers programmes élaborés relatifs à Dubrovnik tant au niveau local que national, considèrent ces zones comme la vieille ville.

Evaluation

Caractéristiques

Les zones proposées pour l'extension du Site du Patrimoine mondial existant sont partie intégrante de l'ensemble des monuments historiques et culturels de la vieille ville de Dubrovnik. Selon l'opinion de l'ICOMOS, leur inclusion renforcerait considérablement la signification culturelle de cette inscription.

Observations supplémentaires

Lors de la 17ème réunion du Bureau du Comité du Patrimoine mondial à Paris en juin 1993 (VIII.3), l'ICOMOS demandait que la construction de nouveaux bâtiments soit évitée à proximité des forteresses de Lovrijenac et Revelin ; il proposait qu'une législation fut mise en place pour éviter la construction d'immeubles de grande taille le long ou à proximité de la côte, afin d'éviter que ne soit défigurée la plus belle vue de la vieille ville de Dubrovnik depuis la mer. Le rapporteur du Bureau soutenant les propositions de l'ICOMOS a demandé que des mesures soient prises pour limiter le nombre de panneaux d'affichage publicitaire et d'enseignes au néon dans et à proximité de la vieille ville. Ce qui revient à demander la définition d'une zone tampon avec un contrôle réglementaire sur les projets immobiliers, la hauteur des immeubles etc., précautions qui n'avaient pas été prises lors de l'inscription du site sur la Liste du Patrimoine mondial en 1979.

Au moment de la préparation de cette évaluation (27 octobre 1993), le pays ne nous avait pas encore informé de la mise en place de ces nouvelles dispositions.

Recommandation

Que la proposition d'extension soit différée jusqu'à ce que l'Etat partie nous apporte la preuve de la définition d'une zone tampon autour du site. Au cas où cette information nous parviendrait, l'ICOMOS recommande que ce Site du Patrimoine mondial soit agrandi et puisse inclure les zones indiquées dans la demande d'extension.

ICOMOS, octobre 1993